



BANQUE FIDUCIAL

ENTREPRENDRE AVEC VOUS



FINANCEMENT

PLACEMENTS

CLUB
ENTREPRENEURS

TRÉSORERIE

CRÉATION
REPRISE

PATRIMOINE

CRÉDIT
BAIL

Guide tarifaire

CONDITIONS RÉSERVÉES
AUX PROFESSIONNELS

au 1^{er} avril 2015

LA BANQUE FIDUCIAL A VOS CÔTÉS

Entrepreneurs : TPE, Artisans, Commerçants, Agriculteurs et Professions Libérales, depuis 40 ans les équipes de FIDUCIAL sont à vos côtés.

Nous connaissons bien vos activités et savons toute l'énergie et le temps que vous déployez pour développer vos entreprises.

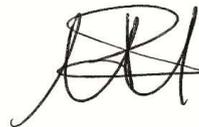
Avec la Banque FIDUCIAL, nous avons voulu une Banque différente, complémentaire des établissements existants et véritable partenaire de vos activités sur le long terme.

Notre vocation est claire : Favoriser vos projets et Faciliter votre quotidien à travers des solutions bancaires et financières utiles, transparentes et pertinentes.

Nos engagements sont empreints de ceux qui animent FIDUCIAL depuis sa création : Réactivité, Proximité, Professionnalisme et Valeur Ajoutée.

Nous sommes à votre écoute pour vous conseiller et trouver ensemble la solution la plus appropriée à vos besoins et vos projets.

Nous vous remercions de votre confiance.



Jean-Philippe Martin
Président du directoire

- 1) Conditions et tarifs applicables au 01/04/2015, pour la clientèle TPE (société de moins de 20 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 M d'euros HT), Artisans, Commerçants, Agriculteurs, Professions libérales et Associations. Au-delà de ce seuil, une tarification spécifique « Entreprises » est disponible.
- 2) Ce guide peut être modifié à tout moment et n'est pas limitatif.
- 3) Les tarifs indiqués dans ce document sont exprimés hors taxes. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Au 01/04/2015, la TVA est fixée à 20 % en France métropolitaine et 8.5 % dans les DOM TOM à l'exclusion de la Guyane). Les commissions soumises à TVA sont signalées par la mention HT.

La Banque FIDUCIAL a conçu pour vous l'offre « Compte Club Entrepreneurs » afin de faciliter votre quotidien et mettre à votre disposition une gamme de services utiles, simples, à forte valeur ajoutée et à une tarification très compétitive.

Offre Club Entrepreneurs Banque FIDUCIAL

Abonnement

Ouverture du compte courant professionnel et frais de tenue de compte	
Rémunération du solde du compte dès le 1er euro - sans plafond maximum	
Accès inclus aux services de Banque en ligne	
Octroi de la Carte Visa Business Banque FIDUCIAL	15 € / mois
Commission de mouvements incluse (seuil de 200K€ par trimestre de flux au débit)	
Envoi gratuit du premier chéquier	

Offre réservée aux TPE/Commerçant/Artisan/Agriculteurs/ Professions libérales

1. Le Fonctionnement de votre Compte

	Euros	Avantage Club Entrepreneurs
Opérations courantes		
Ouverture d'un compte courant	Gratuit	Inclus
Délivrance d'IBAN	Gratuit	Inclus
Enregistrement d'un changement d'adresse ou de mandataire	Gratuit	Inclus
Envoi relevé compte mensuel	Gratuit	Inclus
Envoi relevé compte décadaire	2,25 € /mois	
Envoi relevé compte hebdomadaire	3,50 € /mois	
Envoi relevé compte journalier	15 € /mois	
Demande de relevé de compte supplémentaire ou duplicata	3 € (HT)	
Relevé électronique via banque en ligne	Gratuit	Inclus
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit	Inclus
Tenue de compte		
Frais de suivi et de tenue de compte TPE, Artisans, Commerçants, Agriculteurs, Professions libérales, Entrepreneurs Individuels (1)	25 €	Inclus
Frais de suivi et de tenue de compte Association (1)	25 €	Inclus
Clôture du compte courant	35 €	
Compte inactif depuis plus de 12 mois (par période de 12 mois)	35 €	Inclus
Frais d'édition d'échelle d'intérêts	8 € (HT)	
Commission de mouvement (1)	0,05%	Inclus (2)
Commission sur le plus fort découvert mensuel (1)	0,06%	
Intérêts débiteurs (1)	TBB + 4% (3) dans la limite du taux d'usure	
Rémunération du solde du compte (1)	35 €	Inclus
Abonnement au service d'écopage/écrêtage	10 €/mois	Inclus
Opérations de recherche		
Recherche de document et copie de chèque < 1an	15 € (HT)	
Recherche de document et copie de chèque > 1 an	30 € (HT)	
Frais de renseignement complexes (attestation Audit, documents pour CAC)	65 € (HT)	
Frais de recherche spécifique	Nous consulter	

(1) Prélèvements lors de chaque arrêté de compte trimestriellement
 (2) dans la limite de 200 K€ de flux trimestriel confiés au débit du compte
 (3) ou Taux de Base Bancaire 6.6% + 4% soit 10.6 % au 01/04/2014

Autres opérations

Frais d'envoi de courrier en recommandé	Frais postaux	
Demande de numéro national d'émetteur (Identifiant Créancier Sepa)	30 € (HT)	
Commission d'intervention sur irrégularité de fonctionnement du compte (avec limite de 6 par jour)	10 €	
Ouverture d'un dossier pour traitement d'un Avis à Tiers Détenteur (ATD) et d'une Saisie Attribution (SA)	75 € (HT)	
Ouverture d'un dossier pour traitement d'une Opposition Administrative (OA) (égal à 10 % du montant de l'opposition limité à 75 €)	75 € (HT) maximum	
Edition d'avis d'opération (par avis)	2,5 €	

Dates de valeur ⁽¹⁾ sur le compte courant professionnel

Au crédit :

Virement de compte à compte	Jour	
Remise :		
• de chèques	Jour + 1	
• d'avis de prélèvement	Jour	
• d'effets à l'encaissement	Jour	
Virement extérieur	Jour	

Au débit :

Virement de compte à compte	Jour	
Paiement :		
• de chèques	Jour	
• d'avis de prélèvement	Jour	
• d'effets à vue	Jour	
• d'effets à échéance jour	Jour	

⁽¹⁾ : en jours « ouvrés bancaires »

2. Banque à Distance

	Euros	Avantage Club Entrepreneurs
Accès Internet		
Abonnement		
Consultation des comptes		
Edition de RIB		
Commande de chéquier	10 € (HT)/mois	Inclus
Gestion des virements et des prélèvements		
Consultation des crédits		
Relevé de compte électronique (à télécharger)		
Ajout de bénéficiaire pour les virements (par bénéficiaire)	5 € (HT)	Inclus
Autres services électroniques		
Confirmation de l'exécution d'un virement émis par SMS ou Email	0,3 € par opération	

3. Les Moyens de Paiement

	Euros	Avantage Club Entrepreneurs
Carte bancaire		
Carte Professionnelle VISA Business Banque FIDUCIAL	50 €/an	Inclus
Paieement par carte en euros dans la zone euro (EEE)	Gratuit	Inclus
Retrait par carte en euros dans la zone euro (EEE)	Gratuit	Inclus
Retrait par carte en devise hors euros	2,5 % du montant + 3 €	
Paieement par carte en devise ou hors l'EEE	2,5 % du montant + 3 €	
Réédition d'un code secret	9 €	
Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paieement par carte	10 €	Inclus
Opposition sur carte pour perte ou vol	Gratuit	Inclus
Re-fabrication de carte	12 €	
Blocage de carte pour utilisation abusive	16 €	
Virements et remises		
Virements unitaires ou permanents reçus	Gratuit	Inclus
Virements unitaires ou permanents émis vers compte Banque Fiducial	Gratuit	Inclus
Virements papiers unitaires émis vers un autre établissement	3,25 €	} 10 virements externes / mois Inclus
Virements papiers permanents émis vers un autre établissement	1,65 € par opération	
Virements par internet unitaires émis vers un autre établissement	0,3 € par opération	
Virements par internet permanents émis vers un autre établissement	0,3 € par opération	
Virement de Trésorerie	7 €	
Frais de bordereau (par remise papiers)	7 €	
Prélèvements		
Prélèvement passé au débit du compte	Gratuit	Inclus
Mise en opposition	10 €	
Rejet d'un prélèvement pour insuffisance de provision	15 €	
Remise d'avis de prélèvements		
Frais par avis de prélèvement SDD via Internet	0,3 €	10 prélèvements / mois Inclus
Frais de prélèvement revenu impayé	15 €	
Frais d'opposition sur prélèvement	10 €	
Rejet tardif d'un avis de prélèvement	20 €	

	Euros	Avantage Club Entrepreneurs
Chèques		
Remise de chèque	Gratuit	Inclus
Paiement par chèque	Gratuit	Inclus
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit	Inclus
Envoi de chéquier en recommandé	Frais postaux	
Emission de chèque de banque	10 €	
Opposition sur chéquier par l'émetteur	20 €	
Opposition sur chèque par l'émetteur	15 €	
Chèque remis à l'encaissement impayé	Gratuit	Inclus
Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	10 €	
Frais de rejet de chèque < à 50 euros sans provision	30 €	
Frais de rejet de chèque > à 50 euros sans provision	50 €	
Autres moyens de paiement		
Rejet d'un TIP ou d'une LCR à l'encaissement pour insuffisance de provision	15 €	

4. Financements et Garanties

	Euros
Crédit Moyen et Long Terme	
Frais de traitement et d'étude du dossier	0,7 % du montant du crédit avec un minimum de 100 €
Crédit Court terme	
Frais de traitement et d'étude du dossier	0,7% du montant du crédit avec un minimum de 50 €
Rédition de tableau d'amortissement	15 € (HT)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (tous types de crédit)	40 €
Garanties émises	
Commission d'engagement (perception trimestrielle)	Nous consulter (de 1% à 3 % net)
Etablissement acte usuel	40 €
Etablissement acte spécial	110 €
Avenant	40 €
Mainlevée	30 €
Garanties reçues	
Frais d'enregistrement	Frais réels
Courrier d'information annuel des cautions, par caution	35 € (+ frais réel)
Nantissement de compte ou de créance	40 € (+ frais réel)
Gage véhicule ou immobilier	20 € (+ frais réel)
Nantissement de fonds de commerce	40 € (+ frais réel)
Délégation sur produit d'assurance	40 € (+ frais réel)
Gage de compte d'instruments financiers	40 € (+ frais réel)
Main levée	30 € (+ frais réel)

5. Placements

Euros

Livrets

Ouverture Livret FIDUCIAL (réservé aux entrepreneurs individuels)	Gratuit
Ouverture Livret A (réservé aux associations)	Gratuit
Ouverture Compte à Terme (CAT)	Gratuit

La rémunération et le plafond du livret A sont fixés par l'Etat et sont susceptibles de modification.

La rémunération du livret FIDUCIAL est fonction de l'évolution des marchés et/ou de la législation en vigueur.

6. Patrimoine

Euros

Gestion de patrimoine

Accès aux services des Conseillers en Gestion de Patrimoine Fiducial Conseil	Nous consulter pour une étude personnalisée
Audit patrimonial	
Assurances Homme clé /Emprunteurs/ Perte Financière/ Perte d'exploitation	
Assurance Vie	
Diagnostic prévoyance-retraite	
Contrat « Loi Madelin »	

7. Services Spécifiques

Euros

Location Longue Durée

Offre de location de Véhicules Tourisme et Utilitaires avec notre partenaire Arval

Crédit-Bail et Location Financière

Offre de solutions avec notre partenaire General Electric Finance France

Assurances des Emprunteurs

Assurance Décès Invalidité

Site internet

Création de votre site internet sur mesure avec notre partenaire Y Proximité

Nous consulter pour une étude personnalisée

LA BANQUE FIDUCIAL A VOTRE SERVICE

Lexique

ATD (Avis à Tiers Détenteur) : Procédure administrative permettant au Trésor Public ou à l'Administration fiscale d'obtenir le blocage puis le règlement, après purge du délai de recours de deux mois, de sommes qui lui sont dues au titre de certains impôts.

BIC (Bank Identifier Code) : Identifiant international d'une banque.

Chèque : Moyen de paiement normalisé, valable 1 an et 8 jours après la date d'émission indiquée sur son recto, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. Le tireur doit s'assurer de la disponibilité de la somme sur le compte courant sur lequel le chèque est tiré. Dès la remise ou l'envoi du chèque du bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

Commission de mouvement : Frais appliqué sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte.

Date d'opération : Date à laquelle l'opération est effectuée par le client.

Date de valeur : Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Ecopage-écrêtage : Système de surveillance du compte courant permettant de placer, à partir du compte courant sur un support d'épargne de toute nature selon éligibilité, les sommes dépassant une valeur limite de solde définie par le client.

IBAN (International Bank Account Number) : Identifiant international d'un compte.

ICS – Identifiant Créancier SEPA : Le Numéro National d'Émetteur (NNE) n'est pas utilisé en tant qu'identifiant du créancier pour le prélèvement SEPA (SDD). Il est remplacé par l'ICS (Identifiant Créancier SEPA) composé de 13 caractères. La demande d'attribution d'un ICS en France est effectuée auprès de la Banque de France par la banque du créancier.

Information annuelle des cautions : Renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en garantie du prêt souscrit par un client de la banque. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

Intérêts débiteurs : Intérêts calculés en appliquant le taux d'intérêt précisé dans le guide tarifaire aux soldes débiteurs en valeur.

LCR (Lettre de Change Relevé) : C'est une lettre de change dématérialisée. En pratique, le tireur crée la LCR informatiquement en respectant un format exploitable par la banque. Les mentions obligatoires de la LCR sont les mêmes que celles requises pour la lettre de change. Ce fichier ainsi constitué peut ensuite être télétransmis par le

tireur à sa banque afin d'être traité par le Système d'échange Interbancaire. Enfin, le banquier du tiré, averti par le SIT, adresse à son client un relevé des effets à payer à une certaine échéance.

Nantissement : C'est une garantie, une sûreté réelle mobilière portant sur un bien incorporel (des parts sociales, un fonds de commerce par exemple). Il s'agit donc d'une garantie pour le créancier qui obtient un droit sur un bien de son débiteur. En droit français, le nantissement est défini depuis l'ordonnance du 23 mars 2006 comme un contrat par lequel un débiteur remet un bien meuble incorporel à son créancier pour garantir sa dette. Il est régi aux articles 2355 et suivants du code civil français.

Opposition administrative : Procédure administrative (forme de saisie-attribution) permettant au Trésor Public d'obtenir le blocage, puis le règlement, des sommes qui lui sont dues au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires.

Prélèvement SDD (SEPA Direct Debit) : Le débiteur signe un mandat qui autorise le créancier à venir chercher de l'argent sur son compte bancaire. Le débiteur signe également un mandat qui autorise la banque à répondre à la demande du créancier : les banques n'autorisent pas quiconque avec un mandat à venir chercher de l'argent. Le mandat expire 36 mois après le dernier prélèvement, ou à l'initiative du débiteur. Le créancier doit conserver le mandat qui lui a été confié tout au long de sa période de validité.

Saisie-attribution : Procédure juridique permettant à un créancier disposant d'un titre exécutoire (jugement) de se faire payer le montant de sa créance, dans la limite du solde bancaire insaisissable et dans la mesure où ce compte est créancier.

SEPA : Single Euro Payments Area », c'est à dire « Zone unique des paiements en Euro ». Le SEPA est une initiative du secteur bancaire européen dont le but est d'harmoniser les modes de paiement au sein de la zone SEPA.

TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : Moyen de paiement envoyé par un créancier à l'appui d'une facture afin de la régler à une date précise. Le débit du TIP sur le compte du client peut intervenir dès réception du TIP du créancier.

Virement urgent : Virement échangé entre les banques à J, date de remise.

Virement permanent : Virement automatique à périodicité fixe.

Virement non domicilié : Nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire

A savoir : Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par le Département Relations Clientèle sur demande

LA BANQUE FIDUCIAL A VOTRE ECOUTE

Le Département de Relation Clientèle de la Banque FIDUCIAL est à votre écoute pour toutes vos questions. La relation que nous entretenons avec vous est le cœur de notre métier.

Vous pouvez nous joindre par téléphone :



Ou e-mail :

Contact.banque@fiducial.fr

Et grâce à internet via notre site :

www.banque-fiducial.fr

Toute demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation sera traitée comme il se doit par votre conseiller habituel.

Cependant, une possibilité de réclamation vous est offerte.

Les réclamations peuvent nous être adressées :

- Par mail à l'adresse :
reclamations.clients.banque.fiducial@fiducial.fr
- Par courrier à l'adresse (obligatoirement avec A/R): BANQUE FIDUCIAL – Service Réclamation Clients – 38, rue du Sergent Michel BERTHET – CS 40119 –69266 Lyon Cedex 09

La Banque FIDUCIAL s'engage à respecter les délais de traitement suivants à compter de la date de réception de votre réclamation :

- Un délai de 10 jours ouvrables maximum pour accuser réception de votre réclamation.
- Un délai maximum d'un mois pour l'envoi de notre réponse, sauf circonstances particulières dont vous serez préalablement informé.

La réponse qui vous sera apportée sera validée par le Directoire de la Banque FIDUCIAL.

Dans l'hypothèse où la réponse apportée ne vous satisferait pas, en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation, vous avez toujours la possibilité de saisir un médiateur indépendant, qui est celui de la FBF (Fédération Bancaire Française) pour les produits bancaires, et celui de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour les placements mobiliers (titres, OPCVM...).

Toute réclamation adressée au service de ce médiateur doit avoir été précédée d'une première démarche écrite ayant fait l'objet d'un rejet total ou partiel par la Banque FIDUCIAL. Par ailleurs, son intervention ne peut être sollicitée si une procédure judiciaire est engagée sur les mêmes faits.

Vous pouvez saisir le médiateur de la FBF par écrit à l'adresse suivante :

**Médiateur de la Fédération Bancaire Française
(FBF)**

Monsieur le Médiateur de la FBF
C.S. 151
75422 PARIS CEDEX 09

Pour toute information complémentaire ou pour accéder à la charte de la médiation de la FBF, vous pouvez également consulter le site internet de la FBF :
<http://www.fbf.fr/>

Vous pouvez saisir le médiateur de l'AMF par écrit à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Pour toute information complémentaire ou pour accéder à la charte de la médiation de l'AMF, vous pouvez également consulter le site internet de l'AMF :
<http://www.amf-france.org>



Un projet ?
Un conseil ?

Nos experts vous répondent

Appel non surtaxé



N° Cristal

0969 323 313

8h - 20h sans interruption du lundi au vendredi



www.banque-fiducial.fr
contact.banque@fiducial.fr



BANQUE FIDUCIAL

ENTREPRENDRE AVEC VOUS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € - 780 076 857 RCS Lyon
Siège social : 38, rue Sergent Michel Berthet - C.S. 40119 - 69266 Lyon Cedex 09 - Tél. 09 69 323 313 - Fax 04 72 20 15 18 - Site : www.fiducial.fr

Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - Inscrite à l'ORIAS sous le n°14000156
RC Professionnelle ALLIANZ (Activité Banque) 45 400 873 - RC professionnelle et garantie financière ALLIANZ (Activité Courtage Assurances) 531 630 98